



Direction aménagement et développement du territoire

Objet : mise en place des points d'apport volontaire pour le tri des déchets et changement de fréquence de collecte du sac noir en porte à porte

Référence : 05062024 / ML PM AJ

Date : 05/06/2024

Madame, Monsieur,

Depuis plus d'un an vous vous êtes déjà engagés dans la démarche **d'extension des consignes de tri**. Grâce à ces actions, **les tonnages de déchets résiduels (sac noir) collectés ont ainsi significativement baissé**. Cette évolution va donc dans le bon sens, nous ne pouvons que nous en **féliciter** collectivement.

Désormais, **grâce aux nouvelles filières** proposées par le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets de Haute-Marne, nous pouvons en effet **mieux valoriser les déchets recyclables**, en séparant les flux entre les papiers/cartons et les emballages plastiques et métalliques.

Cette séparation des flux ne nous permet cependant **plus de pouvoir maintenir la collecte des déchets recyclables (sacs jaunes) en porte à porte**.

Ainsi, de manière identique à ce qui a déjà pu être effectué sur une partie du territoire intercommunal, nous souhaitons vous annoncer que **des conteneurs dédiés à la collecte du tri sélectif seront déployés dans votre commune**, à l'image de ce que nous réalisons déjà pour la collecte du verre depuis de si nombreuses années.

Comme vous avez également pu le constater, grâce à cette diminution significative des quantités de déchets non recyclables présents dans vos sacs noirs, **il n'est plus nécessaire de réaliser 2 tournées de collecte sur votre commune**.

C'est pourquoi les élus communautaires ont souhaité **mettre en place une seule tournée hebdomadaire de collecte des sacs noirs en porte à porte, ainsi que le tri sélectif en apport volontaire**.

Ces évolutions seront effectives sur votre commune à partir du **1^{er} juillet 2024**.

Les points d'apport de vos déchets recyclables seront situés proche du Montana Club le long de la D3, au Pont du canal au 1 rue de la Gare, sur le terreplein à l'intersection de l'ancienne départementale et la route de Gué, avec le verre 11 Rue de la Forêt, proche de l'arrêt de bus de l'école des Chevreuils, à côté du transformateur électrique au 71 Petite Rue, proche de l'église au 11 Petite Rue, à côté du Collège au 5 Rue Jean Bourgeois, proche de la pharmacie au 2 Rue Emile Gonoï, proche du Stade municipal au 1 Rue de Valtiermont, en face de la caserne des pompiers au 23 Rue Jean Bourgeois, à la sortie direction Cousances au 3 Rue de Saint-Dizier et à la sortie direction Sommelonne au 13 Rue de Sommelonne, avec les bennes à verre.

Sur votre commune, le camion effectuera la collecte de vos sacs noirs en porte à porte chaque semaine le lundi.

Vous pourrez également déposer vos déchets recyclables dans tous les autres conteneurs situés sur le territoire de votre intercommunalité.

Ces évolutions visent notamment à **optimiser** les coûts de gestion des déchets tout en contribuant activement à la préservation de l'environnement.

Sachez que **sans ces évolutions**, destinées à équilibrer le budget dédié aux déchets ménagers, le coût de la redevance ordures ménagères payée par chaque foyer ou professionnel **aurait dû augmenter de plus de 20%**.

Nous sommes conscients que tout changement peut susciter des interrogations, c'est pourquoi notre équipe reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner tout au long de cette transition. Des informations détaillées sur les consignes de tri sont également diffusées dans l'ensemble de la collectivité. Nous encourageons tous les habitants à **participer activement** à cette démarche en respectant les nouvelles consignes de tri.

Vous pourrez retrouver toutes ces informations sur le site **www.portesdemeuse.fr**, ou sur la page Facebook de la Communauté de Communes et l'application IntraMuros de votre commune.

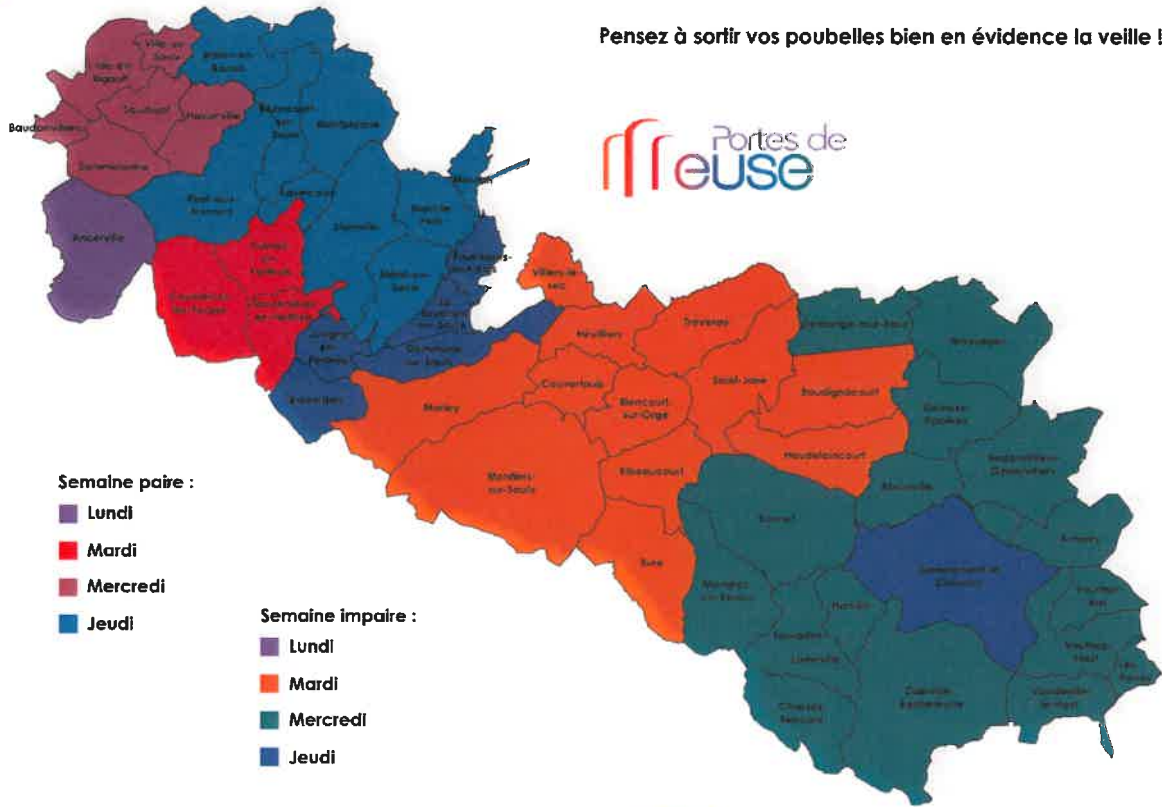
Cordialement,

Michel LOISY
Président

Philippe MALAIZE
Vice-Président en charge de l'environnement



Pensez à sortir vos poubelles bien en évidence la veille !



PAPIER ET CARTONNETTES



Tous les
Papiers



Toutes les
Cartonnettes

inf. à 50x50 cm

Les gros cartons vont à la déchetterie

À TRIER ET À DÉPOSER
dans le conteneur



EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles
en verre



Pots et bocaux
en verre

À TRIER ET À DÉPOSER
dans le conteneur



TOUS LES EMBALLAGES



TOUS LES Emballages
en plastique

Bouteilles - flacons - produits
ménagers et d'hygiène



TOUS LES Emballages
en aluminium et en acier

Canettes - conserves - barquettes
aérosols alimentaires et d'hygiène



TOUS LES Emballages
liquides alimentaires

Briques de lait - de soupe
et de jus de fruits

À TRIER ET À DÉPOSER
dans le conteneur

